



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE
68420 GUEBERSCHWIHR
Tél. 03.89.49.31.05
Fax 03.89.49.34.01

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal de la
Commune de GUEBERSCHWIHR
de la séance du 03 juillet 2017

Le trois juillet deux mille dix-sept à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

Présents : M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, adjoints au Maire.
Mme Caroline GIUDICELLI, Mme Sylvie JAEGGY, conseillères municipales.
M. Didier MAURER, M. Georges SCHERB, M. Frédéric SELIG, M. Sylvain COSMO, M. Jean-Marc VOGT, M. Frédéric DUCASTEL, M. Eric LICHTLE, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : M. Vincent WASSMER, conseiller municipal, à M. François MAURER, en cas de vote.

Excusées : Mme Marit RINNE, conseillère municipale, Mme Caroline PICOU-NOLL, adjointe au Maire.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir les points :

7. Avis sur le projet de P.L.U. par la Commune de Pfaffenheim,
8. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin.

Le conseil municipal à l'unanimité inscrit à l'ordre du jour les points 7 et 8 tel que proposé par M. le Maire.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017
3. Convention ROSACE
4. Rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes
5. Projet SAGE
6. Subvention maison ancienne : UTARD Raymond
7. Avis sur le projet de P.L.U. par la Commune de Pfaffenheim
8. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin
9. Divers – info

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi
n°2004-809 du 13 août 2004 ;

- ✓ désigne **M. François MAURER**, secrétaire de séance,
- ✓ désigne **Mme Isabelle SIMONKLEIN**, secrétaire de séance auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 15 mai 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **approuve le procès-verbal du 15 mai 2017.**

3. Convention ROSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation de la fibre optique avec le très haut débit dans le village courant de l'année 2020. La maîtrise d'ouvrage est concédée à Rosace. Cette convention détermine l'intervention, le financement et la participation des communes signataires.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **autorise M. Le Maire à signer la convention.**

4. Rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes

Le Maire rappelle que l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport annuel d'activités de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ».

Le document présente la CC PAROVIC, puis rappelle les actions menées en 2016, compétence par compétence. Il a été diffusé à l'ensemble des Mairies, en vue de sa présentation devant les Conseils municipaux par les délégués communautaires.

Sa lecture offre aux élus une information complète sur les actions de la Communauté de communes. Il est également publié sur le site internet de la CC PAROVIC.

Par conséquent, le Conseil municipal a été invité à prendre connaissance de ce rapport.

Le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » qui a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers et disponible également sur support papier auprès du secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes pays de Rouffach Vignobles et Châteaux sans observations.

5. Projet SAGE

Le Maire explique que le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lauch doit être présenté pour avis au Conseil municipal.

Le 8 mars 2017, le projet de SAGE de la Lauch a été validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau. Ce document de planification, élaboré à l'échelle du bassin versant, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est composé de deux documents principaux : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Conformément à la réglementation, le projet de SAGE est soumis à la consultation des collectivités du bassin versant.

Le SAGE est un document de planification, non obligatoire, qui permet d'avoir des avantages pour préserver la ressource en eau.

Il est compatible avec la réflexion menée dans le cadre du Gerplan.

- Le périmètre : bassin versant de la Lauch (40 communes)
- L'élaboration : par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui regroupe les élus des différentes collectivités, les usagers et les services de l'État.

La démarche appliquée : état des lieux à diagnostic – choix des stratégies – projet du SAGE avec évaluation environnementale.

Le Plan d'aménagement et Gestion durable : 10 enjeux débouchant sur 43 dispositions :

1. Zones humides (10)
2. Continuité écologique des cours d'eaux (6)
3. Mobilité latérale du cours d'eau (2)
4. Biodiversité et espèce invasive (6)
5. Inondation (3)
6. Milieux et quantité des ressources en eau (6)
7. Qualité des eaux (2)
8. Assainissement des eaux usées (3)
9. Ruissellement des eaux (2)
10. Communication (3)

Le ruissellement des eaux est un enjeu important. Dans certaines communes, cette problématique a été prise en compte, notamment avec la concrétisation de la récupération des eaux du vignoble.

Après débat, il s'avère qu'un avis ne peut être donné pour l'instant, faute d'éléments plus concrets. M. DUCASTEL propose d'organiser une réunion d'information avant le prochain Conseil Municipal de septembre. M. Le Maire abonde dans ce sens, en insistant sur la nécessité que la profession viticole soit bien représentée. Il propose également d'adresser ce rapport à l'ensemble des conseillers, par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal après délibération décide de reporter le point au prochain Conseil Municipal, afin d'analyser plus en détail le projet SAGE

6. Subvention maison ancienne : UTARD Raymond

M. le Maire rappelle le principe de la subvention communale pour la restauration des maisons anciennes voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21/07/2014.

Une demande a été présentée. Conformément au règlement, le dossier a été examiné par la commission communale chargée de déterminer la base subventionnable et de proposer au Conseil le montant de subvention à verser au demandeur.

La commission propose de verser une subvention communale de 2 600 € (correspondant à 10% du montant des travaux) à M. UTARD Raymond pour la rénovation de la maison sise 8 rue du Nord conformément à la décision de principe et à la proposition de la commission communale ayant en charge l'instruction du dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- ✓ ***decide de verser une subvention communale pour la restauration des maisons anciennes de 2 600 € à M. UTARD Raymond ;***
- ✓ ***Impute les dépenses à l'article 6574 du budget principal 2017***

7. Avis sur le projet de P.L.U. par la Commune de Pfaffenheim

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Pfaffenheim a transmis le projet de P.L.U. arrêté pour avis.

Celui-ci est consultable en Mairie.

L'examen du projet n'amène aucune remarque.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

✓ **Emet un avis favorable au projet de P.L.U. de la Commune de Pfaffenheim.**

8. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **Emet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,**
- ✓ **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.**

8. DIVERS - INFORMATIONS

AGENDA

Firowa Fascht (Syndicat Viticole) : Vendredi 7 juillet 2017 à partir de 18h

Bal du 13 juillet (amicale des sapeurs-pompiers) : jeudi 13 juillet 2017 à 19h la place de la mairie

Fête Nationale à Gueberschwihr : Vendredi 14 juillet 2017, messe à 10h15 + commémoration

Nuit du tourisme (musique Ste-Cécile) : Vendredi 21 juillet 2017 à partir de 17h

Sortie pédestre en montagne (ASL) : Dimanche 23 juillet 2017

Fête patronale (conseil de fabrique) : Messe à 10h15 suivi d'un apéritif

Toutes ses informations sont également disponibles sur le site internet de la Commune : <http://www.gueberschwihr.alsace>

Prochain conseil municipal : Lundi 11 septembre 2017

Clôture de la séance à 21h24